

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 28 juin 2025 – CABRIES

RAPPEL : l'association est représentée par son délégué élu. En cas d'empêchement :

- Votre association a moins de 16 licenciés et n'évolue pas en PN, R1, R2, R3 ou le plus haut niveau du championnat par équipes départemental, il délègue un membre d'une autre association de son département, à l'aide de cette fiche.

PROCURATION

Je soussigné (Nom § Prénom)Date de naissance :

Délégué de l'Associationau n° d'affiliation 13.....

Donne PROCURATION à

(Nom § Prénom)Date de naissance :

Représentant de l'Association :au n° d'affiliation 13.....

BON POUR PROCURATION

PROCURATION ACCEPTEE

Date § Signature

Date § Signature